

Forum : Commission Régionale

Thème : Coopération Régionale pour une Gestion Durable des Déchets et le Contrôle de l'Importation                      Soumis par : la délégation Australienne,

L'assemblée Générale,

*Notant* avec inquiétude les impacts environnementaux associés à l'importation de déchets ainsi que les défis croissants liés à l'élimination des déchets dans diverses régions d'Afrique, Conscient de l'importance de la coopération régionale pour résoudre les problèmes environnementaux dans la Région,

*Reconnaissant* la nécessité de contrôler et réglementer l'importation de déchets pour prévenir les risques sanitaires et environnementaux,

*Tenant* compte des engagements des États membres au développement durable et à la protection de l'environnement, à la prévention des risques sanitaires et environnementaux en régulant les importations de déchets,

1. *Appelle* la Commission à être profondément inquiétée par les conséquences environnementales et sanitaires de la mauvaise gestion des déchets dans certaines régions d'Afrique, notamment dû à des importations non réglementées ;
- 2 - *Reconnaît* que les États membres ont le devoir de régler les problèmes environnementaux en matière de gestion des déchets en limitant et réglementant les importations de déchets et en promouvant des pratiques durables ;
3. *Souligne* la grande nécessité d'un effort collectif en provenance des États membres pour optimiser les structures de gestion et de recyclage des déchets en Afrique et améliorer les connaissances des pays le nécessitant dans ces domaines ;
4. *Encourage* une pratique plus durable concernant le recyclage, la réduction et l'élimination des déchets polluants l'environnement dans la région, tout en soutenant une politique plus stricte et sévère en matière de contrôle des importations ;
5. *Encourage* un échange de connaissances, de savoir faire et de bonnes pratiques entre les États membres et l'Afrique pour promouvoir des solutions pour qu'en découle une gestion plus durable des déchets ;
6. *Encourage* les États membres à entreprendre des mesures concrètes et coopératives pour surveiller et contrôler de manière attentive et efficace l'entrée de polluant potentiel, tout en garantissant le respect du droit international ;

7. *Invite* les organisations régionales compétentes à garantir un 'échange d'informations, l'assistance technique et la coopération entre les États membres dans le domaine de la gestion des déchets et du contrôle des importations ;

8. *Souhaite* qu'un point de l'ordre du jour « Coopération régionale pour une gestion efficace des déchets et un contrôle plus stricte des importations » soit inclus dans les futures réunions du Conseil pour une discussion et une action plus approfondies.

9. *Soutiens* de rester activement saisis de la question.